

# Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Bulletin n° 135

Février 2014

Actes du Colloque tenu à Meudon le 28 Septembre 2013 :

L'avenir de la partie sud de la Grande Perspective  
du Domaine National de Meudon et du Hangar Y



*La Grande Perspective du Domaine National de Meudon :  
du Tapis Vert à l'Orangerie (photo-montage G. Fiant)*

## **Sommaire**

<b>Avertissement</b>	p. 2
<b>Introduction et historique</b> , par Michel Jantzen et Christian Bénilan	p. 3
<b>Déroulement du colloque</b>	
I - Le dégagement paysager de la Grande Perspective	p. 6
II - La restitution au ministère de la Culture des parties actuellement occupées par les services techniques de la ville et de GPSO	p. 8
III - L'accès du public au bassin hexagonal de Chalais	p. 11
IV - La Restauration du Hangar Y et son utilisation	p. 12
V - L'avenir de la Grande Soufflerie	p. 15
VI - L'entretien du Tapis Vert	p. 15
Résumé et conclusions	p.17

# Actes du Colloque :

## **L'avenir de la partie sud de la Grande Perspective du Domaine National de Meudon et du Hangar Y**

tenu au domaine de Chalais et à l'Orangerie de Meudon le 28 septembre 2013  
et organisé par le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon (CSSM)  
et l'Association pour un Centre Européen des Ballons et Dirigeables (ACEBD)

### **Avertissement**

C'est pour jeter les bases d'une réhabilitation de la partie Sud de la Grande Perspective que le CSSM, à l'instigation de *Michel Jantzen* (architecte en chef des Monuments Historiques honoraire et membre d'Honneur de ce comité), a pris l'initiative de tenir à Meudon, sur les lieux mêmes, un colloque public, auquel s'est jointe l'Association pour un Centre Européen des Ballons et Dirigeables. Cette association est, en effet, soucieuse de l'avenir du Hangar Y implanté dans cette partie du domaine qui fut l'un des berceaux de l'aérostation.

Les traces subsistantes de la Grande Perspective, vestige tangible de l'un des derniers grands domaines royaux, sont un des joyaux de notre ville.

L'attention portée à la partie nord de cette Grande Perspective, représentée par l'Avenue du Château, la Terrasse de l'Observatoire, l'Orangerie et son parterre, a quelque peu occulté la sauvegarde de la partie sud qui fait figure de "Grande Oubliée".

Ce colloque a été un succès dans la mesure où les participants (autorités de l'État, collectivités locales, administrations, associations, experts, citoyens) ont pris conscience de la nécessité de conjuguer leurs efforts et de coordonner leurs actions, ce dont notre Comité ne peut que se réjouir. Il a débuté par une "visite sur les lieux", à savoir le Bassin hexagonal de Chalais dont l'accès nous avait, pour une fois, été autorisé, et le Hangar Y, ouvert pour la circonstance.

Ce fut pour beaucoup une découverte, et les explications fournies sur place par *Michel Jantzen*, guide très compétent, et *Denis Parenteau*, spécialiste de l'aéronautique convaincant et passionné, ont constitué une excellente introduction aux débats qui se sont déroulés sous forme d'une table ronde tenue dans la magnifique Orangerie, récemment restaurée, et à laquelle ont assisté environ 75 participants.

Avaient donc répondu à notre invitation *M. Jean-Pascal Lanuit*, directeur régional adjoint des Affaires Culturelles d'Île-de-France, *M. Denis Larghero*, maire-adjoint représentant *M. Hervé Marseille*, sénateur-maire de Meudon, *Mme Audrey Jenback*, conseiller général des Hauts-de-Seine, *M. Christian Bénilan*, conservateur du Domaine National de Meudon, *M. Georges Poisson*, conservateur général honoraire du patrimoine, *M. Bruno Chanetz*, sous-directeur de l'ONERA-Meudon, *M. Francis Villadier*, conservateur du musée de Meudon. *MM. Michel Colchen*, président du CSSM, et *Denis Parenteau*, président de l'ACEBD, ont coordonné les débats.

La qualité des personnes présentes à la table ronde était déjà, à elle seule, le gage de l'intérêt attaché par les administrations et services concernés aux sujets que nous souhaitions voir débattus.

## Introduction et historique

*Michel Jantzen*

Tout d'abord merci d'être venus aussi nombreux. Votre présence est la preuve de votre intérêt pour un sujet qui concerne notre ville, mais aussi plus largement le patrimoine historique et naturel de l'Île-de-France.

Ce colloque est placé sous les auspices d'une double commémoration : le quatrième centenaire de la naissance de Le Nôtre, le centenaire de la loi sur la protection des Monuments Historiques, texte fondateur de la réglementation actuelle qui concerne directement le Domaine National de Meudon.

Ce domaine s'est constitué du XVI<sup>ème</sup> au XVIII<sup>ème</sup> siècle. L'élément principal en a été le Château Vieux, dont la construction à partir du XVI<sup>ème</sup> siècle s'est accompagnée du développement constant de ses jardins et abords jusqu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Parmi les différents possesseurs du domaine pendant ces trois siècles, on trouve Abel Servien (de 1654 à 1659), surintendant des Finances de Louis XIV, et dont l'œuvre a fortement marqué la topographie de Meudon : on lui doit en effet la construction des deux terrasses et de l'Orangerie.

Ces trois éléments ainsi que les restes du Château Neuf, transformé en observatoire, sont les principaux témoins de l'ampleur d'un ensemble, point fort de la Grande Perspective qui, du Nord au Sud, sur 3,5 km, est constituée de l'avenue du Château, de la grande Terrasse, du parterre de l'Orangerie, de l'étang de Chalais et de ses abords, du Tapis Vert inclus dans la forêt domaniale.

L'Orangerie où nous nous trouvons aujourd'hui reste ainsi le précieux témoin construit, contemporain du Château Vieux. Comme l'ont démontré les travaux de Marie-Thérèse Herlédan, probablement la première construite en France, elle fut réalisée par l'architecte Louis Le Vau, qui était aussi architecte de Louis XIV à Versailles où il construisit une orangerie aujourd'hui disparue mais dont les caractéristiques étaient proches de celles de celle de Meudon. Cette première Orangerie de Versailles fut remplacée par l'édifice actuel, bien plus grand, réalisé en 1684 par Jules Hardouin-Mansart.

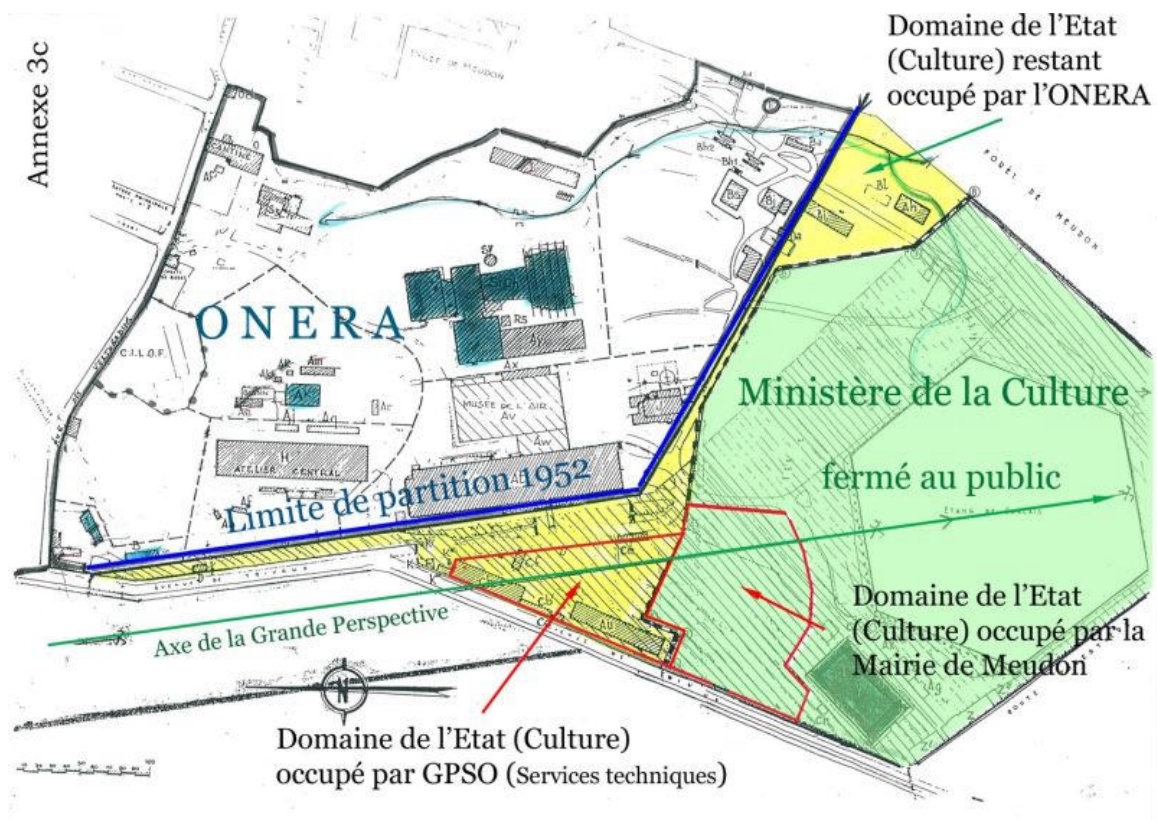
Après la période révolutionnaire qui vit la disparition du Château Vieux et après la guerre de 1870 et l'incendie du Château Neuf, la partition du domaine conduisit à attribuer les ruines du Château Neuf à Jules Janssen pour y créer l'Observatoire, et le domaine de Chalais (autour de l'étang hexagonal) à l'armée. Là fut développé un centre de recherches sur le plus léger que l'air qui nous vaut aujourd'hui la présence du Hangar Y, remploi d'une partie de la galerie des Machines de l'exposition de 1878, remontée à son emplacement actuel par le Colonel Renard.

En 1934, l'architecte Henri Prost fut chargé par Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, d'une étude de mise en valeur des anciens grands domaines royaux d'Île-de-France.

Pour Meudon, Prost définit une protection visuelle depuis l'extrémité sud de la grande Terrasse sous forme d'un cône de vue qui englobait la partie visible du domaine de Chalais, ainsi qu'une partie de la forêt domaniale et le Tapis Vert.

En 1952, s'inspirant directement de cette étude, un protocole de cession concernant le domaine de l'étang de Chalais fut établi entre le secrétariat d'État à l'Air (ministère de la Défense) et le secrétariat d'État aux Beaux-Arts (ministère de l'Éducation Nationale). Aux termes de ce document, l'opération devait s'effectuer en trois phases au profit du secrétariat d'État aux Beaux-Arts : la première phase concernait l'étang hexagonal et les terrains situés au sud de cet étang, la

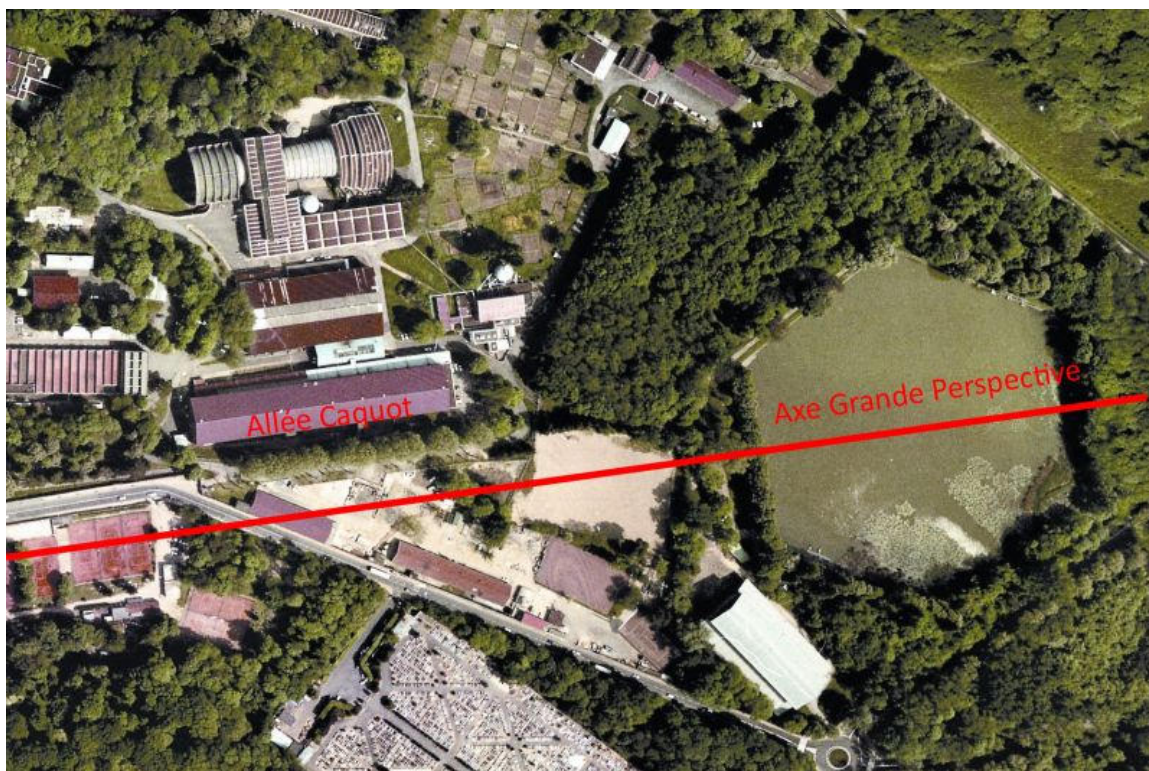




*Domaine de Chalais : occupation actuelle  
du domaine appartenant au ministère de la Culture*

deuxième phase concernait les terrains situés au nord de l'étang, la troisième phase, temporairement différée, laissait une partie de ces derniers à l'usage de l'ONERA jusqu'à restitution complète. Une clôture théoriquement provisoire fut alors établie.

Cette cession interministérielle, bien qu'incomplète, incluait le Hangar Y et une vaste surface,



*Domaine de Chalais : vue aérienne*

comprenant l'étang hexagonal. Le protocole spécifiait : « ...rendre au public l'accès de l'étang de Chalais-Meudon... ». Or, depuis cette date (soit depuis environ 60 ans), rien n'a été fait. Seule, par convention renouvelable, une société de pêche en a l'accès...

Par ailleurs, une partie des terrains affectés au ministère de la Culture et de la Communication (successeur du secrétariat d'État aux Beaux-Arts) et une partie des terrains laissés provisoirement à l'ONERA ont été investis par la Ville de Meudon pour y installer ses services techniques, exactement dans l'axe de la Grande Perspective.

*Christian Bénilan*

Ce colloque veut certes évoquer principalement la partie sud de la Grande Perspective, mais vous devez reconnaître que la partie nord, au fil des ans, n'a fait que s'améliorer et ce depuis près de trente ans.

La récente réhabilitation de l'Orangerie où nous sommes réunis cet après-midi en témoigne.

Vous devez savoir que, tous les ans, mon service, le Service territorial de l'architecture et du patrimoine des Hauts-de-Seine, rattaché à présent à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), y fait de l'entretien, à hauteur de 100 à 150.000 € par an, pour des choses que vous ne voyez pas, parce que, quand les choses vont bien, cela ne se voit pas. On ne voit les choses que quand cela va mal... Par exemple, quand les bancs ne sont pas cassés, c'est normal, mais ils sont quelquefois à réparer et on le fait régulièrement, ainsi que l'élagage des arbres de la Grande Terrasse ou certaines interventions d'urgence ou de sécurité sur l'avenue du Château, la Place Jules Janssen, la Terrasse à l'est, la Terrasse de la Grotte ou le parvis de l'Orangerie.

L'entretien, c'est donc une activité quasi quotidienne sur cette partie nord du domaine, mais nous intervenons aussi fréquemment sur sa partie sud, notamment sur le Hangar Y afin de le maintenir en état (entretien des toitures et réparations fréquentes suite à des actes de vandalisme) et autres différents sujets sur le domaine arboré de Chalais.

Il faut savoir que le ministère de la Culture a, depuis les premiers travaux de réhabilitation, privilégié le nord du domaine de Meudon.

Pour faire simple, en matière de travaux, il y a ceux liés à l'entretien dont j'ai la responsabilité et ceux pour des restaurations qui s'imposent et qui sont confiés à l'architecte en chef des Monuments Historiques compétent sur ce domaine de première importance. Mon confrère est chargé des travaux lourds, comme le réaménagement de l'avenue du Château et de la place Jules Janssen, qui ont bénéficié d'embellissements depuis une dizaine d'années ; d'autres tranches de travaux sont encore à suivre. Mais il y a aussi d'autres travaux de réhabilitation, comme l'Orangerie, le Bastion et la Salle Fraîche, récemment terminés et que j'ai déjà évoqués.

D'autres projets sont en cours. Des études préalables ont été déjà réalisées et approuvées par la DRAC, comme la restauration des contreforts ornés du mur soutenant la terrasse de l'Observatoire, la restauration des jardins de la Grande Terrasse ou encore la réhabilitation du Chenil de Louvois face à l'entrée de la Grande Terrasse (l'Observatoire de Paris en étant l'affectataire).

Bien sûr, vous, nos amis des associations, vous êtes impatients. Vous voulez que cela avance, on vous comprend. Mais admettez que les études mettent du temps, qu'il faut du temps au temps et qu'il faut, après les études, trouver les budgets pour les travaux.





## Le déroulement du colloque

### **I - Le dégagement paysager de la Grande Perspective**

Sans remettre en question la présence de terrains de sports dans l'axe même de celle-ci, il convient de prendre acte de l'accord de principe donné par *M. Larghero*, encouragé en cela par *M. Lanuit*, de faire procéder par les services municipaux à l'élimination des arbres et de la végétation empiétant sur la Perspective et en masquant le tracé initial et la bonne visibilité.

L'idée d'un cheminement piétonnier bien viabilisé, qui fut envisagé par le CSSM il y a deux ou trois ans, est rappelée ici par *Michel Colchen* ; elle est bien accueillie et sa réalisation constituerait une avancée notable en même temps que la probabilité d'un entretien périodique.

*Denis Larghero*

Nous sommes disposés à restituer la perspective visuelle et à procéder, pour cela, à l'abattage d'arbres.

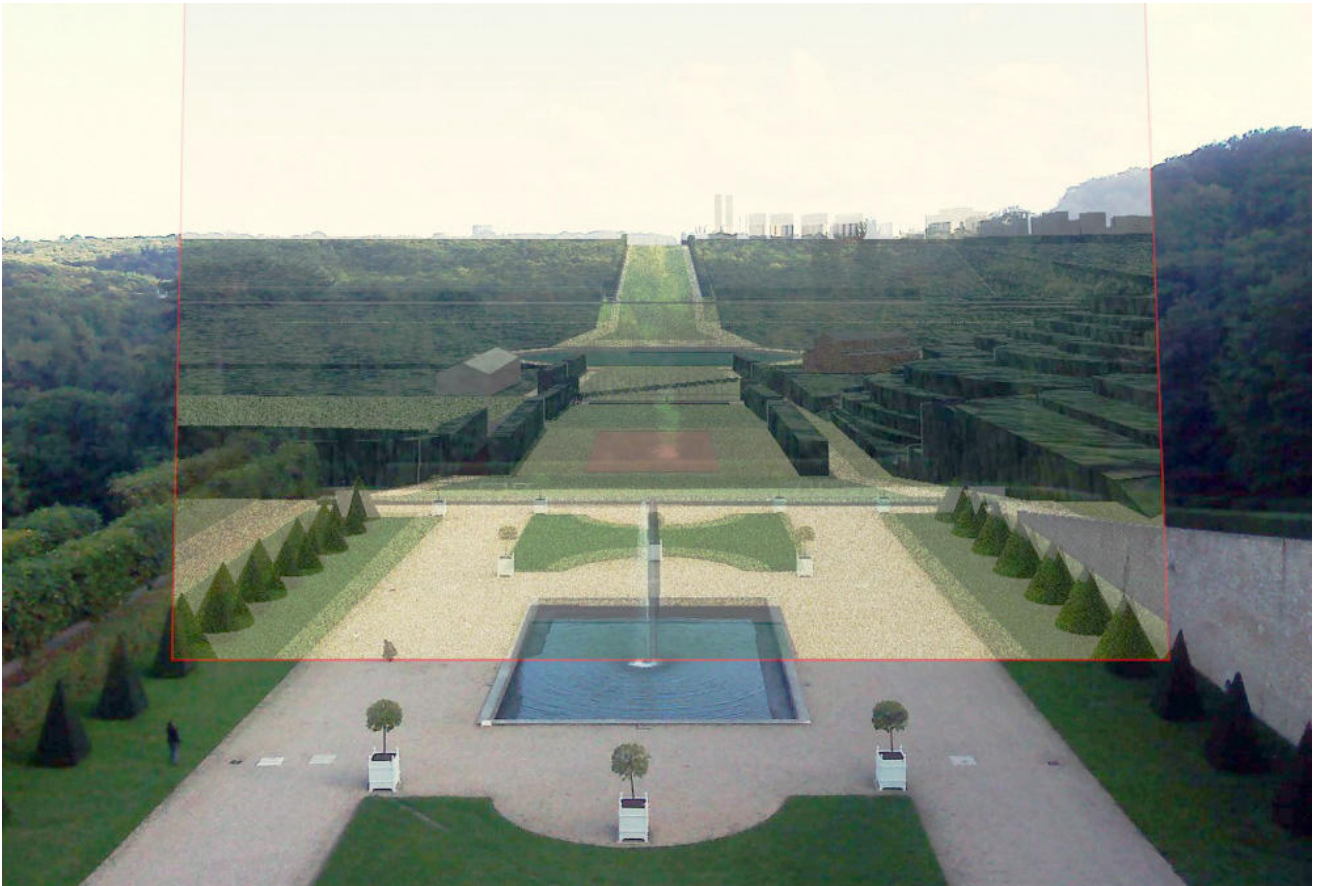
*Christian Bénilan*

Parmi les six propositions que vous avez avancées à l'occasion de ce colloque, vous parlez des arbres de la perspective sud au-delà du parvis de l'Orangerie. Sur ce point, nous avons fait des choses. Pour la petite histoire, j'avais proposé il y a une dizaine d'années que l'on dégage tous les arbres jusqu'aux terrains de sports de Trivaux, mais notre Inspection Générale des Patrimoines a refusé, arguant que la vue s'ouvrant sur des terrains de tennis n'était pas souhaitable. Un compromis a alors été trouvé et on a abouti à un accord pour une percée de 6 mètres de large dans l'axe de la Perspective, en abattant tous les arbres faisant obstacle.

Cela a été un relatif succès : tout le monde a commencé à comprendre qu'il y avait peut-être quelque chose au delà de l'Orangerie, une suite historique du domaine...

Il faut peut-être revenir là-dessus, en reparler avec la Ville de Meudon, revoir à nouveau l'Inspection Générale des Patrimoines en relançant la réflexion sur les terrains de sports de Trivaux. Comme la communauté d'agglomération GPSO a récemment récupéré les importantes installations sportives Marcel Bec situées dans la forêt, est-il bien nécessaire d'avoir encore besoin de ceux de Trivaux ? Je pose la question.

Plus généralement, pour la restauration de la Perspective Sud, la sagesse voudrait que l'on avance par étape et progressivement. Si vous voulez tout et tout de suite, cela va être difficile.



*Ce que nous pourrions voir (photo-montage G. Fiant)*



*Vue actuelle en hiver (photo J.-B. Delaporte)*



## **II - La restitution au ministère de la Culture des parties actuellement occupées par les services techniques de la ville et de GPSO**

Ce sujet a constitué un "point chaud" de discussion. Cette occupation, dont l'assise juridique est contestable, constitue un empiétement abusif sur des parcelles dont l'État, qui en est le propriétaire théorique, n'en a jamais disposé au profit de qui que ce soit, comme l'ont rappelé *MM. Jantzen et Lanuit*.

Tout en souhaitant voir clarifiée cette situation de fait et dénoué l'imbroglio administratif qui s'est créé au fil du temps, *M. Larghero* a affirmé que l'objectif de la ville n'était pas de conserver indéfiniment ce terrain, mais bien de le "restituer à terme"(?) au domaine de l'État dès qu'aurait pu être trouvé un terrain de remplacement. Sans avoir pu préciser les modalités concrètes et financières de cette occupation, il a tenu à souligner que l'utilisation de ces terrains se faisait au bénéfice des habitants de Meudon et de la communauté d'agglomération GPSO, qu'il s'agissait en l'espèce de satisfaire une obligation de service public, et qu'il n'était pas opposé à un repositionnement de ces services techniques sur une autre partie du terrain de l'ONERA si cela s'avérait réalisable. Pour preuve de l'intérêt de la municipalité pour la réhabilitation de la Grande Perspective, il a rappelé, ce qui ne saurait être contesté, les autres actions déjà menées en ce sens et s'est déclaré ouvert à une participation active à l'aménagement ultérieur du site.



*M. Bénilan* n'a pas paru choqué de la situation actuelle à la différence de *M. Poisson* qui la considère anormale et préjudiciable ; *M. Lanuit* a convenu que l'État ne s'était guère préoccupé de cette situation, si tant est qu'il en ait eu une connaissance exacte.

La question reste entière au terme de discussions passionnées.

En tous cas, personne ne peut plus prétendre l'ignorer.

*Denis Larghero*

L'espace occupé par les services techniques doit être rendu à son usage d'origine et ouvert au public. Pour la ville de Meudon, l'objectif n'est pas de garder indéfiniment cet espace pour les services techniques.



Cette position est celle du sénateur-maire de Meudon, mais la question de l'aménagement de la partie sud de la Grande Perspective doit être abordée d'un point de vue global si l'on souhaite aboutir.

Il est certain que, dans le contexte actuel, on ne peut réaliser le déménagement des services techniques, fort utiles notamment quand il s'agit de saler les voies de circulation par temps de neige. Je suis désolé, *M. Colchen*, de constater que ce site est actuellement occupé par des usages différents de ceux auxquels il était destiné.



*Jean-Pascal Lanuit*

Notre objectif culturel est la reconstitution du Domaine National correspondant à des grands domaines qui ont une place dans l'histoire ; il s'agit ensuite de rendre une lisibilité de ces grands domaines ce qui nécessite des moyens.

On le voit ici, il s'agit d'associer l'État, des collectivités et des structures privées. L'État est propriétaire des domaines et les différents ministères en sont affectataires. À ce titre, le ministère de la Culture est affectataire de certains domaines. L'ouverture à la visite publique doit cependant être réalisée dans des conditions qui ne menacent pas la sécurité ni des bâtiments, ni des visiteurs.

Ici, il est nécessaire d'assurer la continuité de la Perspective mais aussi d'assurer une sécurité aux usagers pour le Hangar Y et l'étang de Chalais. Cet objectif est celui du ministère de la Culture, dans la mesure où la sécurité serait peut-être assurée.

*Christian Bénilan*

Les terrains ex-ONERA, à présent affectés au ministère de la Culture (par le protocole de 1952, NDLR), ont été colonisés pour y installer les ateliers municipaux devenus intercommunaux. Je ferai une boutade : « la nature a horreur du vide ». L'État n'avançant pas, l'opportunité s'est alors révélée trop forte pour les acteurs locaux, vu la rareté du foncier. Mais chacun doit comprendre qu'il ne s'agit que d'occupation précaire et d'ailleurs le ministère de la Culture a récemment refusé tout nouveau projet de construction sur cette partie de la Perspective.



*Michel Jantzen*

Je reviens sur le passé récent : on se demande comment la ville de Meudon a pu investir des terrains qui, depuis 1952, ont été affectés au ministère de la Culture. Ainsi, la présence des services techniques constitue une véritable spoliation du domaine culturel. Aujourd'hui, on veut souligner l'indispensable nécessité de se sortir de cet imbroglio. Je reconnais volontiers que se pose le financement du gardiennage pour assurer la sécurité, mais, à ce propos, je ferai remarquer qu'il n'y a pas de gardien sur les berges de la Seine, ni autour des étangs de la forêt ou des pièces d'eau des parcs publics.

*Denis Larghero*

Je voudrais atténuer le pessimisme de *M. Jantzen* en soulignant que, depuis quelques années, on constate de nouveaux investissements sur le domaine de Meudon, dans l'Orangerie, dans le Bastion, la salle fraîche et pour la restauration de la toiture du Hangar Y ; en ce qui concerne la Grande Perspective, elle souffre d'un manque de moyens : c'est un domaine exceptionnel, qui nécessite des moyens exceptionnels. Par ailleurs, pour l'avenue du Château, on a conforté le mur de soutènement, et des travaux d'assainissement financés par GPSO sont actuellement en cours. Sur ce site exceptionnel nous sommes contraints à une politique des petits pas.

Je souligne que les services techniques sont une obligation de service public.

*Christian Bénilan*

Je suis bien-sûr d'accord avec Monsieur le Maire de Meudon (représenté par *Denis Larghero*, maire-adjoint à la Culture), parce que l'on ne peut pas dire que le Domaine National de Meudon s'est dégradé ; je suis bien placé pour le savoir, assurant sa conservation depuis à présent une vingtaine d'années, à laquelle la Mairie participe aussi avec ses jardiniers.

Ceci étant, il convient de séparer la partie nord de la partie sud du domaine.

*Michel Jantzen*

Si la partie nord du domaine n'a pas été mise au programme du colloque, c'est que l'on ne parle pas des trains qui partent à l'heure...

*Michel Colchen*

Dans la partie nord de la Grande Perspective il y a de belles restaurations, notamment ici dans l'Orangerie, mais en ce qui concerne la partie sud, on ne peut que constater, reprenant la formule de Bernard Chemin, que celle-ci est la « grande oubliée » des services de l'État.

Une personne dans l'assistance ayant regretté qu'il n'y ait pas à Meudon un office d'information sur le patrimoine et les activités culturelles offertes par la ville, *M. Francis Villadier*, conservateur du Musée d'Art et d'Histoire de Meudon, a souhaité prendre la parole.

*Francis Villadier*

Depuis très longtemps, l'Orangerie du château de Meudon accueille des manifestations culturelles. La Société des Amis de Meudon, sous l'impulsion de *M. Michel Jantzen* et de ses amis, y initia, dès l'année 1965, des spectacles musicaux et théâtraux. Plus tard, dans les années 1980, la Ville de Meudon s'associa à cette initiative, présentant chaque année des manifestations culturelles dans le cadre de "Juin à Meudon". Puis "Juin à Meudon" devint le "Festival de Meudon" et offrit au public, de 1993 à 2006, des soirées théâtrales ou musicales dans la cour de la Maison d'Armande Béjart et à l'Orangerie. Les plus grands interprètes et les ensembles les plus fameux se produisirent sous les voûtes de l'Orangerie pour le plaisir du public.

Aujourd'hui, bien que le "Festival de Meudon" ne soit plus d'actualité, des concerts et des spectacles continuent d'être organisés à l'Orangerie. Les derniers en date, en 2013, évoquèrent Jean-Baptiste Lully ou la vie et l'œuvre d'André Le Nôtre.

Parallèlement aux spectacles, de nombreuses expositions furent présentées par le musée d'Art et d'Histoire à l'Orangerie. Peintures ou sculptures contemporaines ont maintes fois peuplé cet espace prestigieux qui servit également de cadre à plusieurs évocations historiques. Depuis quelques années les artistes amateurs de Meudon peuvent également y montrer leurs créations au cours du "Salon des Arts meudonnais".

En un mot, l'Orangerie de Meudon est, grâce aux efforts conjugués de la Ville de Meudon et des associations depuis près de 45 ans, un lieu de culture vivante dont la beauté architecturale s'accorde parfaitement à la musique et aux arts plastiques pour le plus grand bonheur des spectateurs.

L'Orangerie n'est pas le seul espace du Domaine National de Meudon qui fut le théâtre de manifestations culturelles importantes. La Terrasse, le parterre du Château Neuf furent également le cadre de spectacles et d'animations dont certains, comme les envols de ballons en 1989 ou, plus près de nous, les sons et lumières sur la façade du Château Neuf, sont encore dans toutes les mémoires.

C'est la raison pour laquelle, conscient de l'action menée par la Ville de Meudon, le Ministère de la Culture accepta, en 2006, de signer avec la Ville de Meudon une convention attribuant la gestion de la partie centrale du Domaine National de Meudon à la Ville de Meudon.

Aujourd'hui, l'Orangerie a été restaurée et aménagée, les parterres du Château Neuf et de l'Orangerie ont été rénovés, la Terrasse est régulièrement entretenue et la place Jules Janssen a retrouvé un aspect digne de son passé.

Les services culturels et du patrimoine de la ville de Meudon ne ménagent pas leurs efforts pour mettre ce site en valeur. Dans le laps de temps où l'Orangerie n'accueille pas les orangers des Tuileries, de Saint-Cloud et de Meudon, c'est à dire du 15 mai au 15 octobre, des expositions continueront à être organisées dans l'Orangerie et dans le Bastion, des spectacles ponctueront les saisons de moments forts et précieux, des publications poursuivront la mise en valeur du domaine et sa découverte par tous les publics.

Bien entendu, par ces temps de restrictions budgétaires, les opérations initiées par la Ville de Meudon devront tenir compte de la réalité des moyens financiers mis à leur disposition et du peu d'aide allouée par l'État à ces projets.

Beaucoup reste à accomplir pour que l'ensemble du domaine soit accessible au public. Selon les travaux accomplis par les services de l'État, propriétaire des lieux, l'animation du domaine pourra conquérir de nouveaux espaces. Actuellement limité à la Terrasse, au parterre du Château Neuf et à l'Orangerie, le territoire d'intervention des services culturels municipaux pourra s'étendre et s'amplifier.

La flamme reste vive, cependant, pour que les vestiges du domaine de Meudon ne s'enlisent pas dans l'oubli et occupent la place qui leur revient dans la vie culturelle de Meudon et de l'Île-de-France.

### **III - L'accès du public au bassin hexagonal de Chalais**

Élément majeur de la Grande Perspective, ce superbe plan d'eau est interdit d'accès au public et réservé à une association halieutique qui, en contrepartie de cette jouissance, en assure l'entretien.

*Michel Colchen* au nom du Comité des Sites et soutenu par *Michel Jantzen* a vigoureusement plaidé en faveur d'un accès permanent, ou à tout le moins élargi, du public meudonnais et francilien à ce site, et il souligne l'intérêt qu'a suscité l'organisation de visites encadrées lors des Journées du Patrimoine. *M. Poisson* partage leur point de vue et se réfère aux situations des bassins de Sceaux et de Versailles qui sont en libre accès.

*M. Bénilan* a souligné le travail positif au plan environ-



*Vue de l'étang de Chalais ; au fond, le Hangar Y  
(photo Michel Colchen)*



nemental de l'association de pêche et fait valoir que l'ouverture au public poserait deux problèmes : celui du gardiennage et celui de la sécurité des personnes, en particulier des enfants. Les crédits dont il dispose ne lui permettent pas de faire face à l'un et à l'autre.

*M. Lanuit* a mis, lui aussi, l'accent sur la sécurité, tout en rappelant que la reconstitution du Domaine National reste un objectif majeur de la DRAC et qu'une collaboration doit être recherchée avec les collectivités locales.

*M. Larghero* a estimé qu'il n'était pas dans les possibilités de la ville d'assurer le gardiennage, en raison des multiples charges déjà assumées dans les parcs, jardins et espaces verts municipaux.

*Michel Jantzen* emploie le mot spoliation du domaine public au bénéfice d'intérêts particuliers.

In fine, un consensus semble se faire pour une ouverture partielle et réglementée du type un week-end par mois.

*Christian Bénilan*

Je rappelle que l'étang de Chalais est dangereux car non surveillé, et que cette partie du domaine de Meudon est relativement grande, près de sept hectares. S'il n'y donc pas de gardes ni de sécurité, il n'est pas possible d'ouvrir ce secteur au public. Je ne sais pas si le Centre des Monuments Nationaux a des idées ou si la DRAC veut en parler. C'est une vraie question mais difficile à résoudre.

*Denis Larghero*

Compte tenu de l'histoire de ce site, la mairie pense que l'aménagement du site doit être envisagé en partenariat avec l'État, le ministère de la Culture et également d'autres opérateurs afin, à la fois, de rendre accessibles et ouvert au public le Hangar Y et le site de l'étang de Chalais et de ses abords.

*Michel Colchen*

Merci *M. Larghero* pour votre intervention qui me permet de constater que nous partageons les mêmes objectifs, ce qui est d'une certaine façon assez encourageant pour l'avenir

*Jean-Pascal Lanuit*

Ici, il serait nécessaire, pour assurer la pérennité de la visite, d'assurer une totale sécurité aux usagers, pour le Hangar Y et l'étang de Chalais. Ce ne sont pas des lieux dangereux en soi, mais les usagers, aujourd'hui, pourraient s'y mettre en danger. L'objectif d'ouverture pourrait être celui du ministère de la Culture dans la mesure où la sécurité serait assurée.

#### **IV - La Restauration du Hangar Y et son utilisation**

*Denis Parenteau*

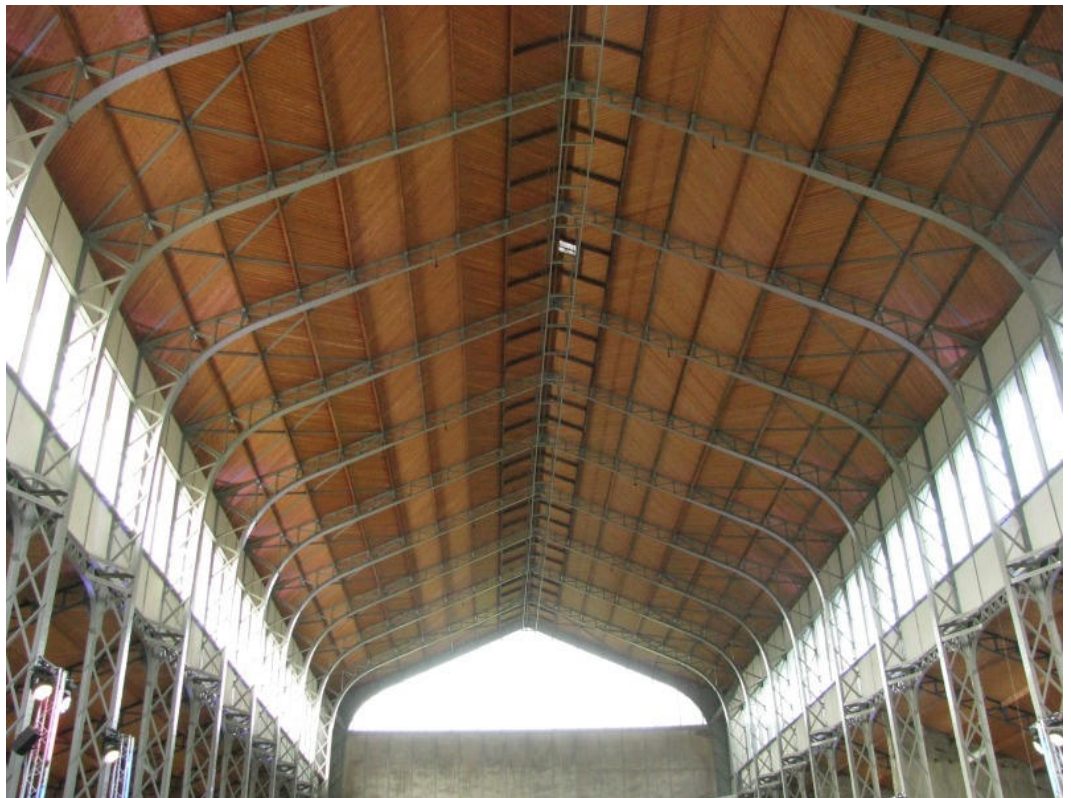
Les collections d'aérostation dont la France dispose sont les plus belles du monde, mais il paraît prématuré de créer à court terme dans le Hangar Y un musée, ce qui représenterait une trop lourde charge financière. Par contre, si ce bâtiment était aménagé pour entreposer les réserves et faire en même temps des manifestations à l'intérieur, il serait possible de commencer à faire connaître ces collections. Il s'agit en effet d'un bâtiment remarquable qu'il serait dommage de ne pas mettre en valeur. Ainsi, hier, j'ai été sollicité dans ce sens par une entreprise.

*Christian Bénilan*

Le gouvernement précédent avait, avec son « plan de relance », financé la tranche de restauration des façades latérales de la nef et pignon sud du Hangar Y, lourds travaux réalisés entre 2009 et 2011.

À noter également des études préalables de l'architecte en chef des Monuments Historiques qui ont été approuvées pour la res-

tauration du pignon nord du Hangar avec projet de travaux à suivre.



*Un budget important a été dépensé récemment pour restaurer le gros œuvre de ce monument classé. Dépense inutile si on ne poursuit pas sa réhabilitation ? (photo J.-B.Delaporte)*

*Michel Colchen*

Qu'en est-il de l'arrêté pris récemment par le maire ?

*Denis Larghero*

Il s'agit d'un arrêté portant interdiction d'organiser des manifestations privées ou publiques dans le bâtiment. Cet arrêté prend acte des conditions de sécurité insuffisantes, de l'absence d'installations électriques, de sanitaires et de points d'eau nécessaires à l'accueil du public dans le Hangar Y. Il met un terme à l'utilisation du lieu à des fins commerciales ou publicitaires au mépris de la sécurité des personnes.

La ville poursuit ses efforts en partenariat avec les services de l'État pour faire connaître le Hangar Y et y attirer des opérateurs susceptibles d'y développer un projet de valorisation de ce monument et du site de l'étang de Chalais.

*Jean-Pascal Lanuit*

Le Hangar Y a fait l'objet de travaux dans le cadre du plan de relance. Il n'est plus directement en danger, mais en l'état il ne peut être exploité.

Quoiqu'il en soit, il faudrait une conjonction d'acteurs, dont l'État et la ville, pour permettre une utilisation, voire une exploitation régulière.

*Michel Colchen*

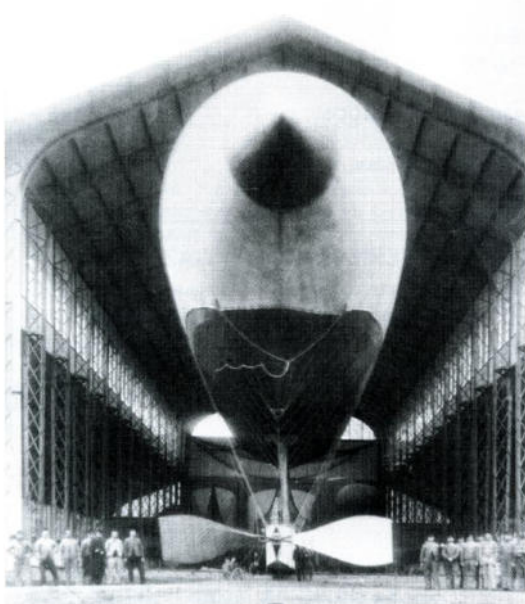
L'État seul peut-il procéder aux aménagements nécessaires à son utilisation ?

Prenant l'exemple de l'implication des Rockefeller dans la restauration de Versailles, ne pourrait-on envisager une association de l'État avec un partenaire privé et, s'agissant du Hangar Y, ne pourrait-on solliciter l'entreprise Dassault ?

*Jean-Pascal Lanuit*

Effectivement, aujourd'hui les règles du mécénat permettent à des entreprises de retrouver un retour intéressant à leur participation à une opération d'intérêt public comme une restauration.

Cependant, avant une telle aide, il faut un projet. Le projet dépendra de la future utilisation, on doit donc aussi en connaître tous les équilibres économiques, y compris en fonctionnement courant.



Le dirigeable "La France" dans le Hangar Y  
(Collection : Musée d'Art et d'Histoire de la Ville de Meudon)

*Denis Parenteau*

Justement, dans ce cadre-là, le Hangar Y pourrait être un élément important. Il nous faudrait savoir ce que coûterait l'aménagement de ce hangar. Dans ces conditions, des entreprises d'aéronautique et/ou des entreprises régionales pourraient participer à cette opération. Dans le domaine de l'aérostation, c'est à la fois technique, culturel et artistique. On pourrait installer dans le Hangar Y le dirigeable la France, dispositif qui laisserait toute la surface pour des manifestations temporaires. Ainsi, le Hangar Y aurait un double attrait : permanent et temporaire.

*Christian Bénilan*

Je suis d'accord avec vous sur le partenariat État-entreprises. Nous sommes à Meudon dans le cadre de GPSO qui pourrait voir dans ce projet un aspect culturel important.

*Jean-Pascal Lanuit*

Avoir des réserves pour un musée nécessite de les protéger et de bonnes conditions de conservation ; ce sont des dépenses de sécurité mais aussi de mises aux normes pour une bonne conservation. De plus, il y a des coûts de fonctionnement qui ne sont pas négligeables.

Pour ce qui est de la remise en état, le coût peut être évalué.

Dans le cadre du Grand Paris, les collectivités s'associent pour mettre en place des stratégies communes en liaison, si nécessaire, avec le ministère de la Culture. Le Hangar Y peut faire partie de tels projets.





*La Grande Soufflerie (vues intérieure et extérieure)*

## **V - L'avenir de la Grande Soufflerie**

*Bruno Chanetz*, qui en a fait très savamment l'historique, considère que sa présence à proximité du Hangar Y permet de constituer un ensemble à caractère scientifique de haute signification. Son classement comme Monument Historique la met à l'abri de toute velléité de disparition, souhaitée par certains. Sa lente et inéluctable dégradation, due à son matériau de construction, nécessite des reprises conservatoires imposées pour la sécurité des personnes, alors qu'aucun financement n'est actuellement envisagé.

Divers témoignages fournis par des participants, dont celui de *Daniel Mouranche*, permettent de considérer que ce vestige d'une époque aéronautique mériterait une mise en valeur sans que des solutions concrètes puissent à l'heure actuelle être dégagées.

## **VI - L'entretien du Tapis Vert**

*Michel Colchen*

Le Tapis Vert termine au sud la Grande Perspective. Cet espace, créé à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle comme en témoigne la gravure de Sylvestre, a été préservé pendant plus de trois siècles. Il apparaît aujourd'hui comme une prairie de forme rectangulaire au sein de la forêt de Meudon. De ce fait, il était entretenu par les services de l'ONF qui recevait pour cela une subvention du CG 92. Cette subvention ayant été supprimée il y a 3 ans, le Tapis Vert est devenu progressivement un terrain vague envahi par les ronces et les arbustes.

Le CSSM a tenté de sensibiliser la DRAC et les responsables municipaux et départementaux, démarche qui se traduit, pour l'instant, par un imbroglio administratif qui jusqu'alors a conduit ce dossier dans une impasse.

Récemment, le CSSM a pris contact avec *Mme Audrey Jenback*, conseiller général au CG 92. Elle va nous dire dans quelle mesure le département pourrait assurer l'entretien du Tapis Vert.

*Christian Bénilan*

Le « Tapis Vert » est la partie finale de la Perspective sud, cela a été évoqué. On peut raisonnablement penser qu'une solution sera rapidement trouvée avec le Conseil Général pour en assurer l'entretien.

*Audrey Jenback*

La parcelle dite du « Tapis Vert » (3 hectares), aboutissement de la Grande Perspective Sud du Domaine National de Meudon, est située sur la commune de Clamart, le propriétaire étant l'État pour une gestion assurée par l'ONF.

Depuis 4 ans, l'ONF n'entretient plus cette parcelle pour des raisons financières.

Aujourd'hui, un certain nombre de collectivités territoriales décident d'assumer ou non ces transferts de gestion, -le rôle de l'État étant de plus en plus marginal-, en fonction des moyens qu'elles veulent bien y allouer, sachant que ces mêmes collectivités territoriales perçoivent, d'années en années, des dotations d'État en baisse.

Le Président du CG 92 est favorable à un transfert de propriété de cette parcelle, différent donc d'un transfert de gestion auquel il n'est pas favorable. Le département des Hauts-de-Seine comprend plus de 1,5 million d'habitants. C'est un département riche, certes, car il a sur son territoire un nombre élevé d'entreprises et de grands sièges à La Défense, mais extrêmement taxé. De plus, il fait notamment l'objet d'une péréquation importante destinée à financer des collectivités et autres départements moins dotés que lui. Néanmoins, il doit orienter en priorité son budget sur les missions essentielles qui lui incombent, notamment la solidarité, qui représente 60% du budget annuel (petite enfance, allocations aux personnages âgées dépendantes et handicapées, RMI et RSA...).

France-Domaine, organisme qui gère les biens de l'État, n'est pas favorable à un transfert de propriété, mais est favorable à un transfert de gestion si l'ONF en est d'accord.

À ce jour, le directeur interdépartemental de l'ONF et le Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine doivent se rencontrer. L'ensemble des conseillers généraux composant l'assemblée départementale devrait prochainement se prononcer sur la mise en place d'une convention avec l'ONF, ayant pour buts, entre autres, de subventionner l'entretien régulier et pérenne du Tapis Vert.

J'apporte tout mon soutien quant à la réussite de ce projet.

*Jean-Pascal Lanuit*

Un transfert de gestion est administrativement envisageable, mais, s'agissant d'une dépense annuelle de quelques milliers d'euros, cela paraît dérisoire....

*Denis Larghero*

Meudon ne peut pas intervenir dans cette affaire.

*Michel Colchen*

Le Comité des Sites va reprendre contact avec l'ONF et *Mme Jenback* dans l'espoir qu'une solution puisse être trouvée, d'autant que les sommes nécessaires à l'entretien de cet espace sont, comme le fait remarquer *M. J.-P. Lanuit*, dérisoires.

\*\*\*\*\*



*Sans entretien, le Tapis Vert ne sera bientôt plus qu'un souvenir...  
(photo J-B. Delaporte)*

## **Résumé et conclusions**

*Georges Poisson (Conservateur Général du patrimoine, Président d'Honneur des Amis de Meudon)*

S'agissant de la protection de la Grande Perspective, certains veulent renforcer les protections, d'autres au contraire veulent les restreindre et parmi ces autres, il faut bien le dire, figurent certains élus qui semblent indifférents à l'enthousiasme de plus en plus grand de nos concitoyens pour le patrimoine. C'est donc une arme à double tranchant.

À l'occasion du centenaire de la loi sur les Monuments Historiques, l'idée a été lancée, si j'en crois les bruits qui sont arrivés jusqu'à moi, d'introduire dans la nouvelle loi une mesure particulière qui consisterait à dresser une liste des anciens domaines royaux afin d'en interdire formellement tout morcellement. Alors, il me semble qu'il serait utile de proposer l'inscription de Meudon dans cette liste de domaines exceptionnels.

Nous sommes tous rassemblés ici avec un idéal : le remembrement du Domaine Royal, son unification, et la suppression de toutes les atteintes qu'il a subies.

C'est évidemment un idéal qu'aucun d'entre nous ne verra se réaliser, mais dont, peut-être, on peut essayer de s'approcher.

On pourrait par exemple s'inspirer de Chambord. À Chambord il y a un commissaire national, un préfet, qui occupe ce poste et qui a autorité sur les différents services : la culture, l'architecture et les forêts. Il me semble que l'on pourrait envisager cela pour Meudon et concevoir la nomination, par un arrêté conjoint des différents ministères intéressés, d'un commissaire général assisté d'un conseil d'administration où seraient représentées les différentes parties concernées. Ce commissaire aurait autorité sur les différents services concernés.

*Michel Colchen (Président du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon)*

Cette proposition de M. *Georges Poisson* paraît extrêmement intéressante.

Afin de mettre en œuvre les changements à venir pour cette partie sud de la Grande Perspective, je propose la création d'un Comité de Suivi placé sous l'égide de la DRAC et réunissant les instances concernées (représentants de la DRAC, de la municipalité, du Conseil Général, des associations,...).



Cette proposition recueille l'assentiment de tous les présents au colloque. Elle pourrait donc se concrétiser dans les mois à venir.

*Denis Parenteau (Président de l'Association pour un Centre Européen des Ballons et Dirigeables)*

Le Hangar Y, en bordure de l'étang de Chalais, est un souvenir essentiel de la conquête de l'air, puisque c'est dans ce lieu que fut construit le dirigeable "La France", le premier au monde à avoir réussi en 1884 un parcours fermé totalement maîtrisé.

C'est aussi le dernier des hangars à dirigeables du XIX<sup>ème</sup> siècle encore debout.

Il faut en poursuivre la restauration afin de l'ouvrir au public pour des manifestations diverses, et y installer, dans ses annexes, la collection d'aérostation conservée au Musée de l'Air du Bourget, la plus belle du monde.

C'est pourquoi la création d'une structure de suivi de l'état de la Grande Perspective et du Hangar Y est indispensable pour faire avancer ce projet, et rappeler que la France fut à l'origine de cette conquête de l'air, sans oublier que Meudon y joua un rôle particulièrement important, et ce dès l'origine.

*Michel Jantzen (Architecte en chef des Monuments Historiques honoraire ; Membre d'Honneur du CSSM)*

En conclusion, je reviens sur les raisons de ce colloque.

J'ai près de moi un élu et un haut fonctionnaire, chacun à son niveau ayant une responsabilité sur le Domaine National de Meudon.



*La table ronde du colloque sur l'avenir de la partie sud de la Grande Perspective du Domaine National de Meudon et du Hangar Y, dans l'Orangerie, le 28 septembre 2013 (photo G. Fiant)*

L'objectif que nous nous sommes fixé est de sensibiliser les responsables à tous niveaux sur l'urgence qui s'attache à débloquer une situation qui dure pour le moins depuis plus de 60 ans (1952) et pour le plus de bientôt 80 ans (1934).

Après les rétrocessions de 1952, un certain nombre de bâtiments et installations adventices qui encombraient les abords de l'hexagone ont été démolis, dégagant ainsi l'axe de la Grande Perspective.

Aujourd'hui, nous assistons à un nouvel encombrement de l'espace par les services techniques qui furent à l'origine ceux de la ville de Meudon avant de devenir par la magie des réformes ceux de GPSO. Ces installations sont par nature expansives et débordent déjà largement sur leur implantation première. Les conditions de cette occupation constituent, sur le fond, une absurdité : les services techniques occupaient primitivement le terrain où fut bâti le Centre d'Art et de Culture. C'est donc au nom de la promotion culturelle qu'ils furent déplacés et qu'est ainsi bafoué un site éminemment culturel si l'on en juge par le succès grandissant des Journées du Patrimoine.

Il est étrange que ce déménagement ait pu se faire hors de la vue du ministère de la Culture.

Le reste du site, soit la partie la plus importante, est occupé par une société de pêche dont nous ne contestons pas son droit de pêche dans l'étang, qui devrait toutefois s'exercer sans l'occupation complète et exclusive du site.

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon demande de passer des paroles aux actes par application définitive et complète du protocole de 1952, permettant ainsi l'accès du public aux abords de l'étang de Chalais et au Hangar Y, et il défend le projet d'un retour de ce dernier à sa vocation première : la connaissance du plus léger que l'air.

Après ces derniers propos de *M. Michel Jantzen*, la table ronde se termine par un pot de l'amitié et des discussions devant les panneaux de type « posters » réalisés par le CSSM et l'ACEBD.



### *Remerciements*

Nous tenons à remercier Monsieur Hervé Marseille, sénateur-maire de Meudon, qui a permis que ce colloque se tienne à l'Orangerie. Merci aussi aux services techniques de la ville pour leur aide efficace. Notre gratitude va également à Monsieur Francis Villadier, conservateur du musée, pour ses conseils judicieux. Un grand merci enfin à Michel Riottot, qui a su enregistrer, dans des conditions difficiles, les différentes interventions.

*Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon*

Siège Social : 6 avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon, tél. : 01 45 34 30 09

Site internet : [www.sauvegardesitemeudon.com](http://www.sauvegardesitemeudon.com)

Directeur de la Publication : Michel COLCHEN. Rédacteur en chef : Yves TERRIEN.

Impression : FORMS, 3 rue du Ponceau, 92190 Meudon

Dépôt légal : février 2014 – N° ISSN 1147-1476



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

**PLAN GENERAL  
DES JARDINS ET CHATEAUX  
DE L'ANCIEN DOMAINE DE MEUDON**

ÉCHELLE: 1/2000

MEUDON, LE 10 JUIN 1979

MICHEL JANZEN, ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS  
HISTORIQUES, 71 AVENUE DU CHATEAU 92190 MEUDON - 626 12 73

ÉTUDE HISTORIQUE ET ICONOGRAPHIQUE

**PROPOSITION POUR UN PROGRAMME  
DE REHABILITATION, RESTAURATION  
ET AMÉNAGEMENT**



La Seine

Avenue Gallieni  
*(Louis XV)*

Avenue du Château  
*(Louvois)*

Bastion des Capucins  
*(Louvois)*

Potager du Dauphin  
*(Louvois)*



Grille d'honneur  
*(Grand Dauphin)*

Pièce d'eau du Bel-Air  
*(Servien et Louvois)*

Terrasse des Marronniers  
*(Grand Dauphin)*

Grande Terrasse  
*(Servien)*

Orangerie  
*(Servien)*

Château Neuf  
*(Grand Dauphin)*

Parterre de l'Orangerie  
*(Servien)*

Grande Soufflerie  
*(1934)*

Hangar Y  
*(1878)*

Hexagone de Chalais  
*(Servien)*

Tapis Vert  
*(Louvois)*

**LA  
GRANDE PERSPECTIVE  
DE MEUDON**



L'Observatoire de Meudon (ancien Château neuf)



Le Hangar Y se reflète dans l'Hexagone de Chalais



La Grande Soufflerie à côté de l'Hexagone de Chalais



Pavillon de chasse construit en 1783  
et détruit au milieu du 19ème siècle

